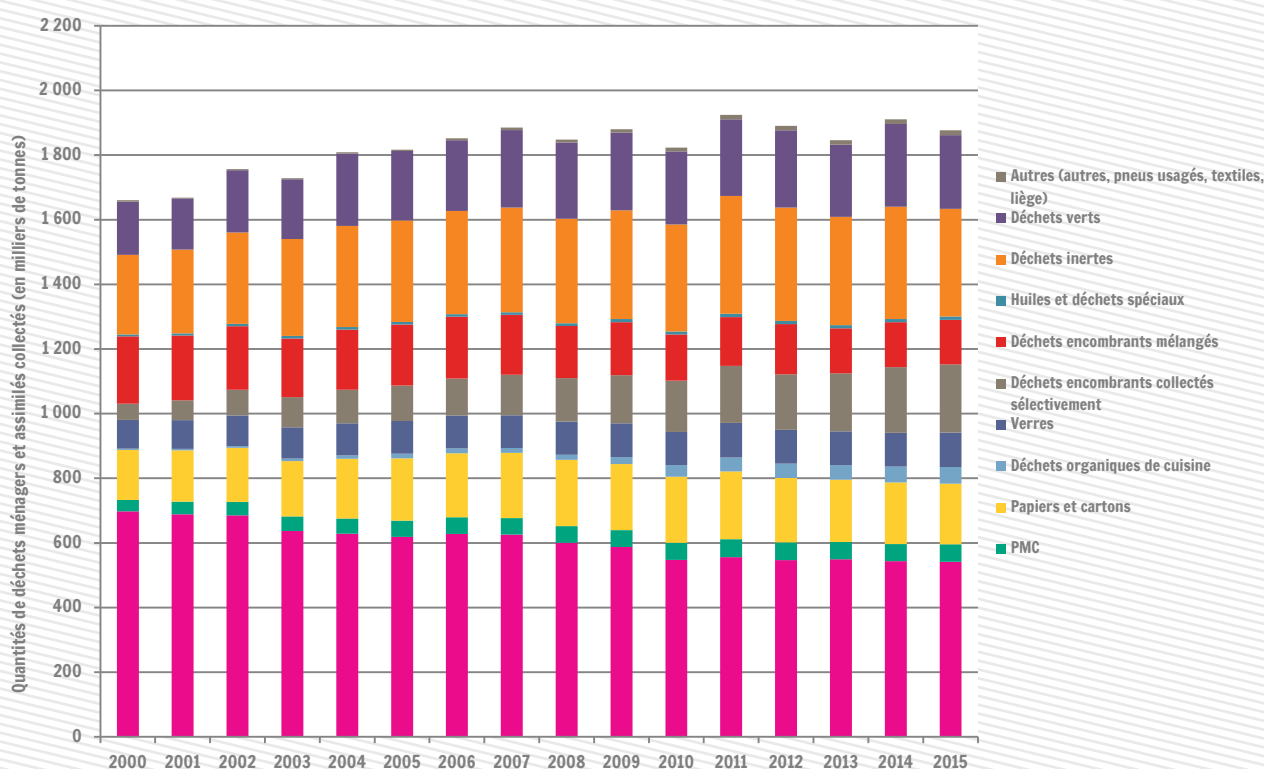


Déchets ménagers et tri

522 kg

En 2015, 1 876 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, soit en moyenne 522 kg de déchets par habitant

Collecte des déchets ménagers et assimilés en Wallonie : évolution des quantités par type de déchets (en milliers de tonnes)



Sources : SPW - DG03 - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA)

En 2015, 1 876 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 522 kg de déchets par habitant. L'objectif repris dans le Plan wallon des déchets (PWD) de 445 kg par habitant à l'horizon 2010 n'était donc pas encore atteint. Les déchets étaient composés de 51 % d'ordures ménagères (31 % d'ordures ménagères brutes et 20 % d'ordures ménagères collectées sélectivement) et de 49 % de fractions grossières des déchets ménagers (19 % d'encombrants, 18 % de déchets inertes et 12 % de déchets verts). Depuis 2000, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées non sélectivement (poubelle tout-venant et assimilés) ont diminué de près de 22 % alors que les fractions grossières collectées (déchets verts, déchets encombrants et déchets inertes) ont progressé de 36 % pour atteindre 253 kg/hab en 2015. Ces phénomènes s'expliquent notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon.

La part des déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie a augmenté de 31 % sur la période 2000 - 2015. L'objectif fixé par le Plan wallon des déchets horizon 2010 (PWD 2010), soit un taux de collecte sélective de 65 %, est atteint depuis 2008. Toutefois, en 2015, il restait encore une marge de progression importante pour les matières organiques et, dans une moindre mesure, pour les métaux et les plastiques.

Déchets ménagers et tri

Selon les informations disponibles, 52,3 % (996 kt) des déchets ménagers et assimilés collectés en Wallonie en 2015 étaient dirigés pour recyclage vers des centres de valorisation matières et de valorisation organique (compostage ou biométhanisation) et 44,2 % (843 kt) vers des unités de valorisation énergétique. Les proportions de déchets incinérés et conduits en centre d'enfouissement technique (CET) ne représentaient respectivement plus que 1,9 % (36,0 kt) et 1,6 % (30,4 kt) du gisement total collecté en 2015. La part des déchets acheminés vers des centres de valorisation a augmenté de 23 % entre 2008 et 2015. La valorisation énergétique est le mode de valorisation qui a connu la plus forte progression sur la période (+ 59 %). À l'inverse, la part des déchets ménagers et assimilés envoyés dans des centres d'élimination a fortement baissé, avec - 60 % pour l'incinération et - 81 % pour la mise en CET. Les objectifs fixés dans le Plan wallon des déchets horizon 2010 semblent donc globalement atteints.

Définitions et sources

Les déchets ménagers sont composés des ordures ménagères et des fractions grossières.

- Les ordures ménagères comprennent les ordures ménagères brutes ou OMB (déchets tout venant, non triés) et les ordures ménagères collectées sélectivement (PMC, papiers et cartons, verres, déchets organiques de cuisine...);

- Les fractions grossières des déchets ménagers comprennent : les déchets verts (déchets de jardins), les déchets encombrants (électroménagers, métaux, meubles...) et les déchets inertes (briquillons, vaisselle...).

Les assimilés correspondent aux ordures collectées auprès des commerces, écoles, voiries, marchés...

Sources : SPW - DGO3 - Département du sol et des déchets (DSD) (Bases de données FEDEM + CETRA) et SPW-DGO3-DEMNA.

Pertinence et limites

Les déchets sont le résidu des processus de production et de consommation. Ils ont un impact non négligeable sur l'environnement. Le comportement des ménages joue un rôle majeur dans l'évolution des quantités de déchets générés et de leurs impacts environnementaux. Ce facteur doit être pris en compte dans l'élaboration des politiques de prévention et de gestion des déchets. Les collectes sélectives et la valorisation de certains déchets permettent de réinjecter les déchets dans les flux de production, comme matière première ou comme combustible, et limitent ainsi l'impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus :

SPW-DG03-DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p.

Plan Wallon des déchets à l'horizon 2010

<http://etat.environnement.wallonie.be/>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2018**